



Concerne : Assemblée Générale

Chères amies, Chers amis du Club,

Suite aux différentes mesures sanitaires mises en place par la Confédération et le canton et en dérogation des statuts, nous vous informons que l'Assemblée Générale ordinaire de l'USTS (Union Sportive Terre Sainte) aura lieu à huit clos, en présence uniquement des membres du Comité Central, le **vendredi 19 mars 2021** selon l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Présentation et approbation du PV AGO du 20 mars 2019 (disponible sur le site internet de l'USTS <http://www.usts.ch>).
2. Présentation et approbation du rapport annuel du Président ainsi que du comité. Présentation et approbation du rapport annuel de la commission technique football.
3. Présentation et approbation du rapport annuel des sections tennis de table, badminton, hockey sur glace, hockey sur gazon et handball.
4. Présentation et approbation des comptes annuels et du rapport des vérificateurs des comptes 2018 - 2019 et 2019 -2020.
5. Fixation des cotisations ordinaires pour la saison 2021-2022.
6. Présentation et approbation du budget 2021 - 2022.
7. Renouvellement du mandat des vérificateurs aux comptes et des suppléants.
8. Divers et propositions individuelles.
9. Acceptation définitive des nouveaux sociétaires (liste sur le site internet).

Le point 9 de l'OJ est conforme à l'article 32 alinéa 2, 4^{ème} paragraphe, des statuts de l'USTS approuvés lors de l'AGO du 18 mars 2009.

Conformément à l'art. 27 des statuts, les propositions individuelles doivent parvenir au comité par écrit 5 jours avant l'assemblée. Les documents en référence aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site internet du club.

En cas de désaccord aux questions relatives aux points de l'ordre du jour ainsi que la procédure de dérogation quant au déroulement de l'assemblée générale, vous pouvez les faire parvenir à l'adresse email usts@usts.ch au plus tard 5 jours avant l'assemblée. Le Comité Central statuera au cours de cette Assemblée sur les points à l'ordre du jour ci-dessus.

Cette procédure particulière va dans le sens de l'usage de l'ACVF et de la Première Ligue. Nous espérons prévoir une assemblée en présentiel dès que les mesures sanitaires le permettront. En effet, le Comité estime essentiel que les membres soient réunis pour cette assemblée, lors de laquelle l'ordre du jour contiendra, entre autres, la présentation et les élections du Comité Central.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement, nous vous prions de recevoir, Chères amies, Chers amis du Club, nos plus cordiales salutations.

UNION SPORTIVE TERRE SAINTE
Pour le Comité Central, Gökök, Président